

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 2 février 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le SIX FEVRIER à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :** 8 février 2023 **Étaient présents :**  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** 15 **Absentes excusées :**  
Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13 **Procuration :**  
**VOTANTS** 15 Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à Mme Myriam LAMBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23020601 CONVENTION AVEC LE CINEMA LES CONFLUENCES  
DANS LE CADRE DE L'OPERATION CINE VACANCES**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Président du Cinéma CONFLUENCES, a sollicité la commune de Solesmes, dans le cadre d'une opération « ciné vacances », afin d'offrir des tickets de cinéma à des jeunes de moins de 18 ans pendant les périodes des vacances scolaires 2022/2023 : vacances de février du 11 au 27 février 2023 ainsi que les vacances de Pâques du 15 avril au 2 mai 2023.

Le Cinéma Confluences propose un tarif de 4 € le ticket et la commune s'engage à en payer au moins 50 %, le reste étant à charge du bénéficiaire de l'offre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se s'engager par une convention avec le cinéma Les Confluences, qui stipulera le montant pris en charge par la commune et le nombre de places financées par la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président du Cinéma CONFLUENCES.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 février 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 2 février 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le SIX FEVRIER à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :** 8 février 2023 Étaient présents :  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15 Absentes excusées :  
Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13 Procuration :  
**VOTANTS** 15 Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à  
Mme Myriam LAMBERT

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES.

**DELIBERATION - N°23020602 CHOIX D'UN INSTALLATEUR EN CUISINE  
PROFESSIONNELLE POUR L'ESPACE DU ROLE**

Monsieur le Maire explique que si la salle est louée, pour par exemple un vin d'honneur, un équipement de la cuisine est nécessaire, ce qui avait été prévu est trop simple. La cuisine sera mieux équipée que ce qui était initialement prévu, avec un lave-vaisselle, une armoire de réchauffe, un réfrigérateur, une hotte. Il propose de faire appel à un installateur en cuisine professionnelle.

Les installateurs en cuisine professionnelle suivants ont été consultés :

- BENARD Changé (72) : Montant de 20 830 € HT
- MSMB Durtal (49) : Montant de 34 787 € HT

Après comparaison des offres, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, décide par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, de retenir la proposition de BENARD, mieux disant pour un montant de 20 830 HT.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 février 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION** 2 février 2023 L'an deux mil vingt-trois,  
le SIX FEVRIER à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :** 8 février 2023 **Étaient présents :**  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** 15 **Absentes excusées :**  
Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13 **Procuration :**  
Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à  
Mme Myriam LAMBERT

**VOTANTS** 15

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23020603 TARIFS DU RESTAURATION SCOLAIRE AU 1 AVRIL 2023**

**TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à compter du 1 avril 2023 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour faire face à l'augmentation du coût de fabrication des repas du service commun de production des repas, la Communauté de communes du Pays Sabolien a décidé lors de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2022, d'augmenter de 30 % le prix des repas facturés aux communes, soit 5,20 € chaque repas fourni à la cantine de Solesmes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (4€ en 2022).

Il propose au Conseil de ne répercuter que 15% sur les tarifs et de fixer les montants suivants :

**Tarifs au ticket :**

- **Enfants** :
  - Pour les familles, dont le quotient familial est > à 1 000 €  
4.37 € /repas dont 1.60 € d'accueil périscolaire
  - Pour les familles, dont le quotient familial est < à 1 000 €  
4.14 € /repas dont 1.40 € d'accueil périscolaire
- **Enseignants** : 6.67 € /repas

**Tarifs au forfait trimestriel pour les enfants :**

Pour les familles, dont le quotient familial est > à 1 000 € - sur la base de 4.37 €/repas

- o 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant : - 5 % = 4.15 €/repas/enfant dont 1.52 € d'accueil périscolaire\*
- o 3<sup>e</sup> enfant : - 20 % = 3.50 €/repas dont 1.28 € d'accueil périscolaire\*

Pour les familles, dont le quotient familial est < à 1 000 € - sur la base de 4.14 €/repas

- o 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant : - 5 % = 3.93 €/repas/enfant dont 1.33 € d'accueil périscolaire\*
- o 3<sup>e</sup> enfant : - 20 % = 3.31 €/repas dont 1.12 € d'accueil périscolaire\*

\* pause méridienne

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le prix de revient d'un repas pour la Commune de Solesmes s'élève à plus de 11 € (frais de personnel compris).

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de n'augmenter les tarifs de la restauration scolaire que de 15% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 février 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le SIX FEVRIER à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
8 février 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absentes excusées :**

Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à Mme Myriam LAMBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23020604 TARIF 2023 d'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSE de la  
crêperie « La Galetterie » au 1 rue du Pont**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de droit de place à 3 € le m<sup>2</sup> pour 2023 pour la terrasse de la crêperie le long du 17 bis, rue Marchande sur 1 place de stationnement, sur une superficie de 12 m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2023, soit 36 € au total,

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 février 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le SIX FEVRIER à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
8 février 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absentes excusées :**

Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à Mme Myriam LAMBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23020605 TARIF 2023 d'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSE du  
BAR TABAC « La Solesmienne » au 6 rue Marchande à Solesmes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de droit de place à 3 € le m<sup>2</sup> pour 2023 pour la terrasse du bar tabac « La Solesmienne » située en face du 6 rue Marchande, sur une superficie de 22 m<sup>2</sup>, soit deux places de stationnement, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2023, soit 66 € au total.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 février 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le SIX FEVRIER à vingt heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
8 février 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absentes excusées :**

Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15

**Procurations :**

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à  
Mme Myriam LAMBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23020606 Convention avec la boulangerie « Au Moulin Sucré » pour la  
refacturation de l'électricité d'un distributeur de pain et redevance occupation du domaine  
public**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur délibération du 30 octobre 2020 donnant l'autorisation à  
Monsieur GAUGAIN, le boulanger de Solesmes, d'installer sur le domaine public un distributeur de pain sur  
la commune près du stade et d'un parking. Il rappelle également que Monsieur GAUGAIN a fait installer à  
ses frais un sous-compteur afin que la commune puisse lui refacturer l'électricité utilisée pour le bon  
fonctionnement du distributeur de pain.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la boulangerie « Au  
Moulin Sucré » concernant la refacturation de la consommation d'électricité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser  
Monsieur le Maire à signer une convention avec le propriétaire de la boulangerie « Au Moulin Sucré ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,  
suite à la demande de Monsieur GAUGAIN propriétaire d'un distributeur de pains, d'autoriser  
l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 60 € pour son distributeur de pains.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 février 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le SIX FEVRIER à vingt heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
8 février 2023

**Étaient présents :**

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,  
Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absentes excusées :**

Mmes Yvette GIBON, Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Sandra LEROY donne procuration à Mme Myriam LAMBERT

**Secrétaire de séance :** Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23020607 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FOOD  
TRUCK PIZZA**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, suite à la demande de Monsieur NOURY Jean-Michel propriétaire d'un Food truck pizza qu'il installe sur le parking du stade les lundis les semaines impaires, d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 40 € pour son Food truck pizza.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 février 2023  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Cécile DAILLIERES

